

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2017

	Page
1. Appel.....	126
2. Approbation de l'ordre du jour.....	126
3. Communications du Président.....	127
4. Communications de la Municipalité	128
5. Préavis n° PR17.27PR concernant la 2 ^{ème} série de complément au budget 2017. Rapporteur : M. Pierre HUNKELER, Président de la Commission des finances	128
6. Préavis n° PR17.25PR concernant l'adoption du budget pour l'année 2018. Rapporteur : M. Pierre HUNKELER, Président de la Commission des finances	130
7. Préavis n° PR17.21PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 360'000.- pour la création d'un trottoir mixte et pour la réfection du tronçon sommital du chemin de Calamin ainsi que l'adoption du projet en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou) et de la loi sur l'expropriation du 25 novembre 1974. Rapporteur : M. Jean-David CHAPUIS	147
8. Préavis n° PR17.23PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour divers travaux d'assainissements au complexe de la Marive. Rapporteur : M. Roger GYGAX	148
9. Préavis n° PR17.24PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 380'000.- pour les assainissements des installations de chauffage des collèges de Montagny et de Fontenay. Rapporteur : M. Jean-Claude DYENS	149
10. Préavis n° PR17.28PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour l'installation et le remplacement des compteurs, les modifications et petites extensions des réseaux prévisionnels pour l'année 2018. Rapporteur : M. Thierry PIDOUX	151
11. Propositions individuelles et interpellations.....	152
11.1 Une Question de M. le Conseiller Ervin SHEU (Abribus des transports publics de la Ville)	152
Vœux du Président.....	154
Vœux du Syndic.....	155

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 14 décembre 2017

Présidence

Monsieur Pascal GAFNER, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre dernière, et pas des moindres, séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains de l'année.

Je prie notre secrétaire adjointe Anne LEUENBERGER de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Catherine CHEVALLEY, Véronique CZÁKA, Anne GILLARDIN GRAF, Marceline MILLIOUD, Claire MONZIES, Marisa PARDO, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Maude TÜLLER, François ARMADA, Patrick DÉRIAZ, Laurent GABELLA, Laurent GILLIARD, Jeyaratnam JEYASHANKAR, Maketa Avelino PINTO, Yves VUAGNIAUX, Laurent VUITHIER et Bart WIND.

Membre absent :

M. le Conseiller : Philippe GUIGNARD.

Membres présents	82
Membres excusés	17
Membre absent	1
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Concert de la nouvelle année

La fanfare l'Avenir vous convie tous à venir sur la Place Pestalozzi le dimanche 7 janvier à 11h (ou aux Caves du Château, selon conditions météorologiques) pour le traditionnel concert de la nouvelle année suivi des vœux des autorités et de l'apéritif.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Commémoration de l'anniversaire de Pestalozzi

L'Association des Amis du Centre de documentation et de recherche Pestalozzi a le plaisir de vous inviter à la commémoration du 272^e anniversaire de la naissance de Johann Heinrich PESTALOZZI le vendredi 12 janvier 2018 à 20h à l'Aula Magna du Château d'Yverdon-les-Bains.

2018 marque également le bicentenaire de l'ouverture de la Maison des Pauvres située à la Rue de Clendy et vous aurez tout le loisir de la découvrir avec le président du Conseil de Fondation, M. Jean-Jacques ALLISON.

Mais commémorer la naissance du grand pédagogue n'est pas célébrer un événement, c'est aussi faire acte de reconnaissance pour tout ce qu'il a apporté aux enfants en général et à Yverdon-les-Bains en particulier.

L'invitation et le programme sont disponibles auprès de notre secrétariat.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Démission

En date du 13 décembre dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président,

Par la présente je vous informe de mon obligation de démissionner du Conseil communal au 31 décembre 2017.

Changeant d'activité professionnelle au 1^{er} janvier 2018, je vais être rapidement amenée à déménager dans un canton voisin et ne pourrai donc plus siéger au sein du Conseil communal de la Ville.

Je vous prie de transmettre tous mes vœux de succès pour la suite de la législature à l'ensemble des Conseillères et Conseillers communaux d'Yverdon.

Et s'ensuivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Véronique CZÁKA.

Mme Véronique CZÁKA a accédé à ce Conseil au début de cette législature, soit en juillet 2016, sur la liste des Verts. Elle est également membre suppléante de la Commission des affaires immobilières dès juillet 2016.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement Mme Véronique CZÁKA pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions, ainsi que la Commission des affaires immobilières et je lui souhaite tous mes vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Ervin SHEU

4. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, M. le Président.

La Municipalité vous informe qu'elle retire le préavis PR17.29PR de l'ordre du jour d'aujourd'hui pour notamment les raisons suivantes :

Nous voulons compléter ce préavis avec une réflexion que nous avons demandée, malheureusement entretemps ou depuis lors de la sortie de ce préavis, à Police pour que notamment deux bornes puissent faire office de protection antiterrorisme dans la Ville, c'est-à-dire l'accès à la rue du Milieu et l'accès de la rue du Lac, le tout depuis le côté Casernes pour évidemment contrer l'effet des voitures-bélier.

L'idée étant d'éviter que depuis le pont de Gleyres, une voiture malintentionnée remonte en ligne droite évidemment la rue du Lac, et même chose depuis les Anciennes Casernes, lors du marché par exemple.

Alors on sait qu'on ne peut pas se prémunir de tout, mais enfin on retire donc le préavis pour le compléter avec un aspect sécuritaire.

Voilà, M. le Président, ce que la Municipalité souhaitait vous dire.

M. le Président Pascal GAFNER :

Merci M. le Syndic. L'ordre du jour modifié par la Municipalité devient comme suit :

Le point 12 Propositions individuelles et interpellations devient donc le point 11 de notre ordre du jour.

5. PRÉAVIS
N° PR17.27PR

CONCERNANT LA 2^{ÈME} SÉRIE DE COMPLÉMENT AU BUDGET 2017.

RAPPORTEUR : M. PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Pierre HUNKELER lit les vœux de la Commission. La Commission des finances rappelle et complète les vœux qu'elle a exprimés en novembre 2017 :

Les crédits complémentaires doivent rester exceptionnels et ne concerner que de véritables urgences, nécessités évidentes ou opportunités uniques.

Les autres dépenses doivent passer par la procédure budgétaire normale, de même que la création de nouveaux postes au sein du personnel.

Si des revenus supplémentaires ne sont pas générés en contrepartie des dépenses supplémentaires, il serait souhaitable de montrer que des économies peuvent être faites sur d'autres lignes du budget afin de maintenir l'équilibre de celui-ci.

M. Pierre HUNKELER donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir et de mentionner le compte auquel vous faites

Discussion sur article 1

4. Travaux et
environnement
431.3142.10 Entretien
réseau routier

référence au début de votre prise de parole.

M. le Conseiller Jacques FIVAZ :

On voit qu'il y a un ajout de CHF 45'500 qui concerne la création d'un chemin et places de parc à la résidence Age 3.

Comme je suis assez souvent dans le coin, pour un de mes pupilles, j'aimerais savoir où c'est que ça a été fait ou si ça n'a pas été fait, ou etc. En tout cas, je n'ai jamais vu quelque chose, qu'il a eu des travaux par là-bas.

Et puis, cela dépend de la réponse, j'aurai éventuellement d'autres questions qui suivront ça.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

M. le Conseiller, donc la filière Mobilité et STE ont réfléchi à un aménagement confortable, puisque vous savez qu'à Age 3, il a quelques problématiques quand même, il y a beaucoup de personnes à mobilité réduite, personnes âgées, et qui soit pratique pour tous les usagers et simple en matière de procédures administratives.

Il y a un projet, effectivement, il est encore au stade de projet, ce n'est pas terminé, qui consiste à raccorder la résidence Age 3 avec la rue Edouard Verdan, en réalisant un chemin d'accès piéton carrossable.

Maîtriser le stationnement en stabilisant le terrain et en marquant un total de 17 places de parc limitées à 3h et cette réglementation serait en adéquation avec le déploiement des macarons à venir. Les places de stationnement seront créées sur le chemin d'accès du côté gauche en direction de la Fondation Age 3. Elles seront créées perpendiculairement à ce chemin. Je ne sais pas si vous voyez ? Je n'ai pas de plan pour vous le montrer, mais enfin voilà.

Donc il va y avoir la suppression de 5 places de parc dans la rue, mais on va en créer 17, ce qui fait qu'on augmente de 12 places de parc dans le quartier.

Et puis, si ça n'a pas encore été réalisé, c'est simplement qu'une convention a dû être signée avec la Fondation St-George parce qu'on empiète un tout petit bout sur leur terrain, et ça, ça arrive au bout, et la mise à l'enquête va partir au mois de janvier.

M. le Conseiller Jacques FIVAZ :

Je remercie Mme la Municipale pour sa réponse.

Mais en entendant ça, ça m'étonne qu'on mette déjà au 2^e complément au budget cette somme-là s'il n'y a rien qui a été fait. Ça va se faire, je ne sais pas, il y a quand même une question qui se pose quoi, voilà, merci.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

C'est la décision Muni qui fait foi. Donc elle est du 7 juin, ou je ne sais plus, elle marquée, oui 7 juin, donc c'est pour ça qu'elle déjà aux crédits complémentaires.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte au point 4. Travaux et environnements.

Poursuite de la lecture des titres de chapitres

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR17.27PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2017, représentant au total une augmentation de charges de CHF 647'650.- et une augmentation des revenus de CHF 0.-, sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2017	2'246'345
+ Augmentation des charges nettes 1 ^{ère} série	320'100

	Modification des charges	Modification des revenus
1. Administration générale	99'600	0
2. Finances et sports	69'900	0
3. Urbanisme et bâtiments	163'500	0
4. Travaux et environnement	90'500	0
5. Jeunesse et cohésion sociale	11'150	0
6. Police	13'000	0
7. Service des énergies	200'000	0
	647'650	0

Charges supplémentaires	647'650
Revenus supplémentaires	0

Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	3'214'095
--	------------------

6. **PRÉAVIS**
N° PR17.25PR

CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2018.
RAPPORTEUR : M. PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission

des finances, M. Pierre HUNKELER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

Avant de vous lire le tableau qui suit, je vous prie de prendre votre budget à la page 12, je vous lis les titres des chapitres et des paragraphes. Je vous demande de vous manifester si vous souhaitez prendre la parole. Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le compte auquel vous faites référence ainsi que le numéro de la page.

Pour éviter une lecture fastidieuse des charges et revenus par dicastère après la lecture du détail du budget, je me permettrai, sauf avis contraire de votre part, de lire ces chiffres au fur et à mesure lorsque nous aborderons les chapitres en question.

1 Administration générale

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

11 Administration

Différents cadres de l'administration dont la déléguée à l'économie me semble-t-il et c'est pour ça que j'interviens à ce stade-là, ont été, semble-t-il, conviés à participer à des séances de groupes politiques afin d'éclaircir les enjeux en lien avec la pertinence de leur poste au budget.

112 Délégué à l'économie

Si les questionnements en question nous semblent tout à fait légitimes de la part des groupes politiques et de leur ressort, nous nous permettons de poser les questions suivantes à la Municipalité :

3528.01 Promotion économique

- Tout d'abord, avons-nous bien compris la situation et le cadre de cette discussion ?
- Si oui, dans quel cas les cadres de l'administration sont-ils autorisés à aller s'exprimer dans les groupes politiques ?
- Pourquoi les Municipaux ne se chargent-ils pas de défendre, expliquer et argumenter les postes en question auprès des élus du législatif ?
- Est-ce que chaque groupe politique peut désormais inviter des cadres de l'administration ? Nous n'y sommes évidemment pas favorables, car cela poserait un évident conflit de compétences avec la Commission de gestion chargée, elle, formellement d'entendre les services et de rapporter au Conseil.

Merci.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Et bien oui, le groupe PLR et Centre Droite a effectivement invité deux cadres de l'administration communale ainsi que la directrice d'Y-Parc à venir se présenter.

L'objectif était simple : mieux faire connaissance de ces personnes, mieux comprendre également les enjeux qui sont liés à notamment l'implantation de nouvelles entreprises, puisqu'il y a une véritable dynamique qui s'est créée finalement entre la déléguée à l'économie ainsi que la directrice d'Y-Parc. Dynamique que nous saluons d'ailleurs. Et vous le savez, il y a une société biopharmaceutique qui va s'installer prochainement, et qui va créer près de 70 emplois.

Donc c'était vraiment dans un cadre d'intérêt, de s'intéresser à leur travail de manière à ce qu'elles puissent se présenter. Il n'y a aucunement été question de devoir justifier quoi que ce soit, bien au contraire, c'était véritablement par intérêt et c'était très instructif.

On est également sensé pouvoir faire le lien avec la population yverdonnoise et je vous assure que c'est très pratique, après avoir entendu ce genre d'information, de pouvoir renseigner les personnes qui posent un certain nombre de questions, qui n'ont pas forcément l'opportunité de pouvoir rencontrer ces personnes le samedi matin ou à d'autres moments.

Voilà, en tout cas pour ma part, et je crois aussi au nom du groupe PLR, je peux dire que c'était une expérience très positive, et je ne peux qu'inviter le groupe des Verts à en faire de même,

inviter ces personnes et leurs poser un certain nombre de questions pour simplement s'intéresser à ce qu'elles font.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Mme la Conseillère communale, c'est une décision municipale que de permettre aux groupes politiques de pouvoir rencontrer certains cadres de l'administration s'ils le souhaitent. D'ailleurs, vous aurez pu avoir cette information si vous aviez posé la question à votre Municipale qui aurait pu vous renseigner. Donc c'est bien une décision municipale. Et chaque groupe politique peut donc inviter des cadres de l'administration pour autant que ce ne soit pas évidemment dans un but d'endoctrinement ce qui serait évidemment relativement inélégant. Mais simplement de pouvoir comprendre le travail qui se fait, et c'est difficile que ça soit par le budget ou simplement par les coupures de presse ou autre chose de pouvoir se renseigner.

Donc oui, la Municipalité a ouvert ce genre de disposition à l'intégralité des groupes politiques et cette information devrait vous avoir été communiquée par les différents municipaux.

Voilà, merci.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Merci pour ces éléments de réponse. Je ne doutais pas de la pertinence forcément de la démarche du groupe PLR. J'avais besoin aussi de comprendre dans quel cadre ça se faisait. Donc si j'ai bien compris, chaque groupe politique peut inviter tous les cadres qu'il souhaite, mais doit soumettre ça à la Municipalité. Il y a une décision municipale quand il y a une invitation qui se fait, si j'ai bien compris la procédure.

Et si j'ai aussi compris, il n'est en aucun cas question de venir défendre son poste de travail dans le cadre du budget. C'était quelque part un hasard de calendrier que la discussion se passe juste avant le budget. Dans l'idée où ce n'est pas ça, de ce que j'ai entendu, que ce n'était pas du tout ça le but, mais vraiment de comprendre le travail au quotidien de ces personnes.

Est-ce que c'est bien juste ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, c'est bien juste parce que d'ailleurs Mme la directrice d'Y-Parc ne venait rien défendre au niveau du budget d'ailleurs.

Et donc c'était une discussion qui a eu lieu en toute transparence au niveau de la Municipalité. Encore une fois, la Municipalité savait pertinemment qui venait, quand ces gens étaient présents. Et donc évidemment, on vous invite, si vous pouviez éviter d'inviter tous les cadres de l'administration, ça pourrait en faire beaucoup, mais enfin ceux où vous jugeriez qu'il pourrait y avoir de l'intérêt.

Je pense que cette transparence, cette complémentarité et cette façon de travailler ne peut qu'amener, disons, une plus-value au travail qu'on fait groupé législatif et exécutif.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Ceci n'est pas nouveau.

Je me rappelle que nous avons entendu, il y a quelques années, M. KUMMER du Service de la culture. On nous avait encouragés à écouter le rôle et la place qu'entendait occuper Yverdon dans le monde de la culture. Et moi, j'avais trouvé très intéressant parce que ce n'est pas forcément, on n'a pas le temps de participer à tout ce qui se fait, c'est un secteur très riche. Mais ce n'est pas quelque chose de nouveau du tout.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Alors c'est une nouvelle intéressante. Je me réjouis qu'on puisse travailler en transparence avec l'administration communale.

Mais est-ce que la transparence va jusqu'à pouvoir solliciter les chefs de service en question hors de la présence de leur Municipaux ?

Puisque là, dans le cas de figure, il se trouvait, j'imagine que les Municipaux étaient présents lors de la réunion du PLR. Donc je suppose que ça allait de soi.

Mais est-ce que si un autre parti souhaitait entendre un chef de service dont le dicastère n'est pas en main d'un des Municipaux présents dans notre groupe politique. Est-ce que c'est possible de le faire ou est-ce que la présence du Municipal est souhaitée, voire obligatoire ?

M. le Conseiller Christian WEILER :

Il faut voir le contexte dans lequel on a invité ces personnes.

C'est trois nouvelles personnes pour deux nouveaux postes. Ce n'est pas dans le but de les interroger. Ce sont de nouvelles personnes. Effectivement, il y a avait un intérêt à les connaître, les rencontrer, expliquer leur démarche. C'est dans ce contexte-là qu'on les a fait venir et ce n'est pas du tout, ni pour juger de leur travail, ni pour évaluer leur travail, ni pour les interroger sur les affaires en cours, qu'elles sont venues.

C'était bien une présentation de ces nouvelles personnes et de ces nouveaux postes sur lesquels nous devons nous prononcer effectivement à l'avenir.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

C'est justement cet élément-là qui m'inquiétait, c'est que ce soit dans le cadre de la discussion sur le budget, et que ce soit les personnes qui viennent en quelque sorte présenter leur nouveau poste, enfin les présenter / les défendre parce qu'on les met dans une position où c'est qu'elles vont devoir faire. Et c'est ça qui me gênait.

Je comprends l'idée de rencontrer des nouvelles personnes, quand c'est lié à la votation sur les postes, je suis plus gênée avec ça.

Et pour répondre peut-être juste à Mme Pierrette ROULET-GRIN rapidement. Je me souviens tout à fait effectivement que nous ayons reçu M. KUMMER à l'époque, absolument pas en tant que chef du service de la culture. Il venait nous présenter la fin de l'étude qui avait été faite sur la politique culturelle. Une des recommandations était la création d'un poste de chef de service. C'était avant la votation sur le budget pour, quelque part, expliquer la création de ce poste. Ensuite le poste a été mis au concours, il a postulé et il a eu le poste. C'est un tout petit peu différent que d'avoir des gens qui sont déjà en poste.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vous rappelle que vous faites une intervention au poste 112 Délégué à l'économie comme si vous faisiez un focus sur ce poste-là qui a été voté déjà par ce Conseil. Donc ce n'est pas un élément nouveau, c'est simplement une activité nouvelle avec de l'intérêt pour les groupes politiques.

Et il a été dit, encore une fois, aux Municipaux que s'il y avait ce même intérêt quel que soit le groupe politique, et bien vous pouvez les inviter volontiers.

Pour répondre à la question, je crois, de M. le Conseiller VALCESCHINI, oui, ces personnes peuvent venir sans leurs municipaux de tutelle, ça s'est fait d'ailleurs puisque M. GENDRET est venu à l'assemblée générale, de mémoire, de l'assemblée du PS sans Gloria CAPT qui était

Municipale à l'époque. Et donc, ça s'est fait, ça peut encore se faire.

Donc le but n'est pas de mettre ces gens dans les carcans, mais simplement de donner de l'information, pas sur des sujets particuliers, mais, encore une fois, sur l'activité générale.

Et je vous invite, au nom de la Municipalité, à utiliser cette possibilité de pouvoir rencontrer ces gens, de discuter avec eux de cette activité, parce que je pense que cette activité est riche et intéressante.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte au point 11 Administration.

Poursuite de la lecture des titres de chapitres et paragraphes

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Le groupe socialiste aurait des questions par rapport aux deux postes, donc « Taxe forfaitaire sur les déchets » CHF 2'200'000 au poste 4342.13 ainsi que le poste 3665.01 « Aides complémentaires communales ».

Donc nous savons qu'un préavis va être déposé sans doute en 2018 pour cette fameuse taxe forfaitaire sur les déchets. Ce qui nous aurait intéressés de connaître c'est la manière dont a été calculée cette taxe forfaitaire de CHF 2'200'000. Bon, on voit que l'autre poste, il est destiné à faire la balance, puisque les recettes et les dépenses sont équilibrées.

Et puis, qu'est-ce qu'il pourrait se passer au cas où le préavis ne pourrait pas techniquement être présenté, voire être refusé ?

Quelle serait l'implication sur le budget, s'il y avait des problèmes du côté de ce préavis, qui à ce jour est en tout cas inconnu des Conseillers communaux ?

Merci pour votre réponse.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Le mode de fonctionnement et de financement de la gestion des déchets urbains à Yverdon est basé, depuis le 1^{er} juillet 2011, sur une taxe proportionnelle à la quantité (taxe au sac). La mise en œuvre pratique et financière de la taxe au sac a été organisée au niveau régional et pilotée par STRID. Les recettes de la taxe au sac ne permettent pas un autofinancement complet de la gestion des déchets, le solde étant financé par le revenu des impôts communaux.

La gestion des déchets de la Ville d'Yverdon-les-Bains engendre un coût total de CHF 3.6 millions par an. Ce montant est relevé stable ces dernières années. Rapportée aux coûts de CHF 3.6 millions, la recette des sacs représentent 33 %.

La taxe de base forfaitaire :

En réponse aux principes généraux de financement des déchets prévalant dans le Canton, relayés en particulier par la Direction générale de l'environnement, la Municipalité a décidé de compléter le dispositif de la taxe au sac par une taxe de base forfaitaire afin d'obtenir une couverture complète des coûts totaux de gestion. Nous avons la législation fédérale qui nous impose ça, le pollueur-payeur, et la Ville d'Yverdon est la dernière commune du Canton qui n'a pas de taxe forfaitaire, l'avant-dernière, c'était Mauborget.

Suite à la séance municipale du 12 juillet 2017 traitant de cet objet, la Municipalité a chargé STE d'étudier les possibilités d'exonérations ciblées en faveur des citoyens défavorisés socialement et/ou économiquement notamment en soutenant les familles, les jeunes et les personnes dans le besoin. Dans ce but, un groupe de travail a été composé de représentants de la Municipalité, des

4 Travaux et
environnement

45 Ordures ménagères

455 Déchets

3665.01 Aides
complémentaires
communales

4342.13 Taxe forfaitaire
déchets

services STE, Finances et JECOS, a été créé pour répondre de manière globale aux problématiques techniques, financières et sociales.

Le 9 novembre lors de cette séance, un groupe de travail a présenté une première version d'étude et sensibilité sur le financement des déchets. Ces scénarios ont été discutés et plusieurs requêtes ont été formulées par le groupe de travail. Afin de pouvoir proposer un système permettant une gestion socialement et financièrement adéquate à la gestion des déchets, ces requêtes doivent encore être élaborées dans des scénarios notamment en évaluant la taxation des entreprises. La taxation des entreprises a deux systèmes soit au nombre d'employés ou alors par entreprise.

Projet de mesures d'accompagnement étudiées :

En plus de l'exonération des jeunes jusqu'à 18 ans, et afin de soutenir les familles avec enfants, ainsi que certaines catégories de citoyens, le groupe de travail a évalué les possibilités et mesures d'accompagnement. Je n'y reviendrai pas, j'en ai expliqué une partie avant. Les scénarios concernant la taxation des entreprises sont en cours d'élaboration étant donné que le travail est lourd de collecte de données pour l'établissement de ces scénarios.

La procédure :

Le planning intentionnel ci-dessous représente les étapes suivantes caractérisant la procédure conduisant à l'introduction d'une taxe forfaitaire.

1. Consultation de la Direction générale de l'environnement pour obtenir un avis de principe sur la proposition de modification du règlement des déchets.
2. Présentation du rapport à la Municipalité.

Ces deux points ont été faits.

- Etude des mesures d'accompagnement et groupe de travail déchet : c'est en cours.
- Présentation d'un préavis à la Municipalité avec les mesures complémentaires : ça sera pour février, peut-être début mars.
- Préavis de la Municipalité au Conseil communal, travail en commission, adoption par le Conseil communal : ça sera possible en juin 2018.
- Approbation du règlement sur les déchets par la Direction générale de l'environnement : ça sera prévu pour le mois de septembre.
- Mise en application de la taxe forfaitaire et des mesures d'accompagnement : en regard de la jurisprudence fédérale, la Municipalité est autorisée à effectuer une perception des taxes durant l'année en cours dès leur instauration.

Donc ça veut dire qu'on peut travailler dans la sérénité les six premiers mois de l'année, passer devant le Conseil, accorder ou ne pas accorder la taxe, et puis la facturer pour l'année 2018.

Maintenant le montant, il n'est encore pas défini, mais ça sera une taxe qui va venir avec toutes les conditions qu'on a dites, enfants jusqu'à 18 ans, etc. familles en difficulté, etc. Mais pour le commun des citoyens, ça sera entre CHF 80 et CHF 110. Le chiffre plus précis je ne peux pas vous le donner parce qu'il y a beaucoup de paramètres qui viendront des entreprises, ou si c'est à l'employé, ou si c'est par la raison sociale. Il y a beaucoup de choses qui seront encore faites.

Maintenant, qu'est-ce que vous m'avez posé comme question au budget ? Au budget, il y a CHF 566'500, ça, c'est les mesures complémentaires qu'on a prévues lors de l'introduction de la taxe forfaitaire, donc c'est ce qu'on va redistribuer à la population dans ces classes de population qui ont des difficultés ou qui ont des enfants en bas âge, etc.

Le point 4342.13 Taxe forfaitaire déchets CHF 2'200'000, c'est ce que rapportera la taxe

forfaitaire avec une fourchette de quelques pourcents en plus, quelques pourcents en moins, en fonction de la décision qu'on prendra et des rapports qu'on aura sur ces positions.

J'ai encore quelques explications, mais je crois que j'ai fait le tour, M. le Conseiller. En tout cas, il y a une jurisprudence qui nous permet, même si ça devait passer au Conseil, hasard des choses, au mois de septembre, elle sera facturée en 2018. Il y a une jurisprudence qui existe au niveau fédéral sur ce point.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Je remercie M. le Municipal pour les précisions qu'il a apportées concernant le processus. C'est vrai que son calendrier est rassurant sachant qu'on avait déjà discuté de cette question lors de l'arrêté d'imposition, il y avait un calendrier plus long qui avait été évoqué et qui évoquait un passage devant le Conseil seulement cet automne.

Effectivement, si vous prévoyez un passage en juin, ça permettra un débat plus serein sur une question financière importante parce que le montant est quand même non négligeable avec une entrée prévue à plus de deux millions de francs pour cette année 2018. Effectivement, il est important qu'on puisse, le cas échéant, éventuellement amender le projet que la Municipalité nous présentera.

Ma remarque, qui est en fait un simple vœu, porte surtout sur les mesures d'accompagnement. Actuellement, il y a CHF 566'000 qui sont prévus. Nous, on l'a compris, au sein du groupe socialiste, plutôt comme une manière aussi d'équilibrer ce poste budgétaire précis.

Mais on espère qu'au final, ces mesures d'accompagnement comprendrons un plus gros volume que ces CHF 566'000. Pour prendre un seul exemple, actuellement les mesures d'accompagnement qui accompagnent la taxe au sac, elles, représentent 45% de cette taxe. Elles sont redistribuées chaque année aux familles yverdonnoises de la classe moyenne inférieure et des classes populaires. Mais on souhaite, justement on espère en tout cas, que le montant sur CHF 2'200'000, bien lui, puisse être à peu près proportionnel donc de l'ordre aussi de 45% au minimum par rapport à ces deux millions que cette nouvelle taxe sur les ordures ménagères rapportera.

Voilà, je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors si je regarde effectivement la répartition actuellement qu'on a c'est environ un tiers pour la partie sac et puis deux tiers pour la taxe forfaitaire.

Je me demandais si cette répartition est immuable ou alors est-ce qu'il est possible aussi de varier peut-être sur le prix du sac par exemple ? Parce que c'est finalement la partie qui responsabilise les gens, plus que la partie forfaitaire.

Merci.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Le prix du sac est fixé par périmètre. Le périmètre STRID, c'est un nombre de 70 communes et il est à CHF 1.95. On ne peut pas changer le prix de cinq centimes. On n'a même pas pu s'accorder sur le sac de CHF 2 de la région lausannoise. C'est Lausanne qui s'est accordé sur le prix de STRID et de la région du Valais à CHF 1.95.

Donc changer le prix du sac, c'est revenir devant tous les conseils communaux du district, c'est compliqué. La taxe au sac, le sac rapporte 33%. On devrait arriver à 40%. Mais enfin, on a des marges. Ça dépend si le citoyen trie bien, tant mieux, il y aura moins de sac et puis ça va diminuer, de 33% on va peut-être descendre à 30%. On s'éloigne du 40%. Mais disons la taxe

forfaitaire, elle devrait couvrir 60% et dans nos scénarios, c'est ce qu'on vise.

Mais on vise aussi des actions pour les défavorisés comme l'a dit le Conseiller WICKI. Alors là, je ne peux pas vous donner la fourchette juste, plus ou moins, mais ce sera fait dans le respect de la population.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte au point 45 Ordures ménagères.

Poursuite de la lecture des titres de chapitres et paragraphes

6 Sécurité publique

61 Corps de police

611 Coût de la Police
Régionale

3011.00 Traitements

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Vous vous souvenez que lors du dernier Conseil, nous avons adopté une résolution par laquelle nous demandons à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour améliorer le statut des agents de la PNV.

M. le Syndic nous a clairement dit que tout était possible du moment que cela restait dans le cadre du budget. Donc autrement dit, il n'y a pas d'amélioration salariale si nous n'amendons pas le budget afin de donner une marge de manœuvre à la Municipalité.

Proposition amendement

C'est la raison pour laquelle, je vous propose d'amender le compte 611.3011.00 en augmentant sa valeur de 10%, comme le règlement le prévoit, ce qui représente un montant supplémentaire de CHF 844'950 en portant ce montant total à CHF 9'294'450, voilà.

Loin de moi l'idée de m'immiscer dans les affaires de la Municipalité. Vous connaissez tous, du moins je l'espère, mon attachement au respect des compétences de chacun, le statut du personnel est celle de la Municipalité. Mais ce soir nous pouvons lui fournir les moyens d'aller de l'avant sur ce dossier. Le fait d'augmenter ce montant est uniquement une autorisation de dépenser que la Municipalité pourra utiliser ou non en fonction de ses souhaits.

C'est la raison pour laquelle je vous enjoins à soutenir cet amendement.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes en présence d'un amendement selon l'article 104 dont je vous lis la teneur :

Les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration de plus de 10 % d'un poste existant ne peuvent être adoptés avant que la municipalité et la commission des finances se soient prononcées.

Je crois que l'amendement sur une association intercommunale n'est normalement pas possible, mais je passe volontiers la parole à Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF.

*Discussion sur
amendement*

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

M. le Conseiller, le Président vient de donner les bons propos.

Vous agissez sous l'association intercommunale de la PNV et je vais essayer de ne pas reprocher le débat que nous avons eu il y a deux ans. Mais vous ne pouvez pas amender un budget quand c'est sous l'ère d'une association malheureusement.

Il faut bien comprendre que le budget au niveau de l'association a été voté au 30 septembre selon la loi sur les communes. Et ceci pour pouvoir justement être intégré dans les budgets des communes respectives. Donc ça veut dire qu'aussi bien Orbe que toutes les autres communes.

Donc aujourd'hui, vous ne pouvez pas amender le budget qui concerne la PNV.

Je veux quand même vous dire que par rapport aux négociations, on en a parlé jeudi passé, il y a encore eu une séance hier. Donc voilà, on est toujours en cours de négociation avec la fédération. Ces négociations se passent extrêmement bien dans un climat serein et ouvert. Et pour vous dire et peut-être un peu vous rassurer, en 2018, toutes ces négociations sont déjà parties, les budgets étaient bouclés, donc c'était difficile de revenir après.

Et en plus ce que je peux vous dire, c'est qu'en 2018, nous avons quatre départs à la retraite au niveau de la PNV. Et ce qu'on pourra faire pour palier à ça, c'est bien entendu tout ça doit être chiffré, calculé, soumis à la Municipalité et à l'association intercommunale. Mais c'est de différer ces quatre engagements pour pouvoir répondre à des mesures syndicales de la fédération.

Mais aujourd'hui, vous ne pouvez pas amender le budget de la PNV.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Merci Mme la Municipale pour vos réponses.

C'est vrai que c'est un peu ubuesque cette histoire parce que si on lit dans la presse la situation, on explique qu'en fait le statut des policiers est particulier puisqu'il dépend de la Commune. Et puis là, vous m'expliquez qu'en fait, on ne peut pas amender non plus parce que finalement c'est une association intercommunale qui est là-dedans. Je pense qu'il y a quand même quelque chose à faire à un moment ou à un autre.

Retrait amendement

Bon alors je ne veux pas créer la polémique. Donc au vu de vos explications, je retire mon amendement.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte au point 61 Corps de police.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

616 Amendes

4370.01 Amendes radar

Avec un commentaire qui nous apprend qu'il s'agit de recettes supplémentaires liées à l'acquisition de radars à feux (surveillance automatique du trafic).

Ma question est la suivante :

Quel est le but de ce nouveau poste de revenu au budget 2018 ? Respectivement quels sont les carrefours qui auraient été identifiés parce que posant problème ?

Le corollaire de ma question, ou c'est la question n° 3, ne serait-il pas plus utile de budgéter pour 2018 ou 2019 ou d'autres années, un poste lié à la modernisation des feux sur le territoire yverdonnois pour assurer une fluidité accrue des cyclistes, des voitures, et des transports publics ?

Merci de vos réponses.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

M. le Conseiller, je peux quand même déjà vous répondre qu'une analyse des infractions aux feux rouges a été établie et un constat est que la signalisation n'est pas du tout respectée puisque nous pouvons relever que plus de 250 infractions mensuelles sont relevées.

Dans les carrefours rectilignes, nous relevons également un problème de vitesse, car lorsque un véhicule désire passer au feu, il est automatiquement en accélération, ce qui génère une vitesse souvent importante avant le carrefour, mais également après et de ce fait provoque une insécurité aussi bien pour les autres usagers, soit cyclistes et piétons, que pour les autres véhicules.

Vous parlez tout à l'heure de mettre sur trois ans un certain montant. Au plan des investissements, vous trouverez un montant de CHF 700'000 qui est prévu sur trois ans afin de changer les feux de signalisation. À ce jour, les nouveaux feux sont équipés de radar aussi bien vitesse que passage au rouge et il paraît adéquat en fonction du nombre d'infractions de se munir de ce matériel.

Je peux vous dire que je serais la première heureuse que les infractions diminuent dans le sens que le risque d'accident serait ainsi nettement amoindri. Donc c'est vrai que l'automobiliste qui se fait attrapé, et bien quelque part, il est un peu responsable, il suffit de respecter pour ne pas se faire amender.

Ce que je veux dire au niveau des carrefours, je ne vous donnerai pas les noms ce soir puisqu'il y a des études qui sont actuellement en cours. Je viens de vous parler du nombre d'infractions qu'on a eues. Mais par contre les carrefours doivent être encore validés par la Municipalité. Et ça, on reviendra pour vous renseigner en temps et en heure.

Voilà, ce que je peux vous dire pour le moment.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Merci Mme la Municipale pour votre réponse.

Ma question était aussi axée sur la fluidité du trafic. On constate tous, je crois, des problèmes croissants au niveau de l'automatisme des feux. Et le sens de ma question pour la modernisation aussi des feux des différents carrefours à Yverdon, c'était de savoir si on pouvait éventuellement imaginer une amélioration de ce que l'on vit chaque jour aujourd'hui. Je parle de cyclistes ou de voitures qui restent pendant cinq minutes plantés derrière un feu rouge à un carrefour alors qu'il n'y a strictement aucun trafic.

Merci.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

M. le Conseiller, les feux actuels ont minimum 25 ans. Donc on espère qu'en investissant dans des nouveaux feux, la nouvelle technologie va permettre de fluidifier le trafic, parce que c'est bien le but et ce serait complètement stupide d'investir pour avoir le même matériel qui est posé aujourd'hui.

Donc on espère que la technologie d'aujourd'hui a fait ses preuves et avance quand même différemment qu'il y a 25 ans en arrière. C'est tout ce que je peux vous dire pour le moment.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte au point 61 Corps de police.

Poursuite de la lecture des titres de chapitres et paragraphes

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Quelles salles sont comprises dans ce montant résultant de location ?

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Et bien écoutez, il s'agit de la salle elle-même du théâtre qui des fois la loue à des privés qui désirent faire des manifestations. On a eu typiquement le cas de Miss Ronde Suisse romande je crois, ou Miss Suisse. Miss Ronde donc, et là, c'est une location. Il y a aussi les salles du foyer du TBB, donc les trois salles, le foyer, la salle qui est en-dessus de la Grange et une petite salle

7 Culture

15 Service de la culture

153 Théâtre Benno
Besson

4271.06 Location de
salles

un peu moins connue d'une vingtaine de places en-dessus de la Grange aussi.

Voilà pour vous répondre Mme la Conseillère.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je remercie Mme la Municipale déjà de cette première réponse.

En 2015, lors de présentation et après des différents préavis concernant Benno Besson et sa réfection, j'étais intervenue afin que soit amélioré l'équipement de la salle d'assemblée du premier étage, qui se trouve au-dessus de La Grange.

Cette salle qui est mise à disposition en priorité pour la culture et -quand elle est libre- pour le milieu associatif, qui peut y accéder notamment pour des assemblées. Elle est idéalement située à deux pas de la gare CFF, des bus et bien sûr d'un parking. Elle est très prisée des sociétés locales qui y tiennent volontiers leurs assemblées. Depuis la disparition du buffet de la gare, il n'y a plus de salle où il y a restauration possible pendant une assemblée au centre-ville... au centre du centre, si on peut dire !

Malheureusement, malgré la rénovation et malgré les montants assez conséquents qui ont été accordés, cette salle du premier étage de La Grange est toujours sans beamer, sans écran, et - de plus - la seule paroi qui permettait de projeter quelque chose est maintenant peinte en brun foncé !

Donc c'est un peu difficile d'y siéger, les utilisateurs devant en plus mettre tables et chaises en place eux-mêmes. Et maintenant -en plus de ça- on facture depuis cette année CHF 100 pour la salle d'assemblée et CHF 60 pour la petite salle des comités.

Alors ma question est la suivante :

- La Municipalité a-t-elle décidé d'exclure les sociétés locales de ces locaux ?

Si ce n'est pas le cas, expliquez-moi, parce que vraiment on a l'impression que c'est le cas.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Merci Mme la Conseillère pour cette deuxième question.

Alors pour la problématique en fait de l'équipement des salles, je ne peux malheureusement pas vous répondre, mais effectivement si vous l'avez remarqué, alors du coup c'est qu'il y a un petit souci d'équipement. Nous allons y remédier et nous allons étudier en tout cas la question pour l'équipement.

S'agissant du coût de cette salle, je vais, pour vous répondre, faire un petit historique.

Avant les travaux, cette salle était à la location, mais dans les mains de la Grange, donc du restaurateur, qui avait une systématique, dirons-nous, relative dans le paiement de cette salle auprès des personnes qui la louaient. Il se peut donc que certaines personnes qui ont loué, aient eu cette salle gratuitement.

Avec le travail de rénovation du théâtre Benno Besson, une nouvelle convention a lié la Ville et le restaurant de la Grange, et il a eu dans cette convention, la question de la location de salles qui est revenue du côté de la Ville, et le bar qui est parti du théâtre pour être géré à la Grange.

Du moment que la rénovation de la salle s'est finie jusqu'à maintenant, il a été décidé d'un commun accord entre la Grange et le Service de la culture et le TBB qui gère ces salles, il a été décidé d'appliquer un tarif de CHF 100 sur cette salle-là et d'une location qui était gérée plutôt en priorité pour les activités du théâtre.

On a laissé couler une période d'essai. Et là maintenant, justement ça date de peu de temps, de cet été, on s'est mis d'accord sur le moyen de location pour cet espace-là et un nouveau tarif. Il y aura donc le tarif sociétés locales qui sera un peu moins cher, mais qui sera quand même de l'ordre d'une centaine de francs. Et c'est le tarif qu'on trouve pour toutes les salles communales, Mme la Conseillère communale. C'est un tarif préférentiel, mais qui est selon la loi du marché, selon ce qu'on trouve en matière de salles.

Cette salle pourra être demandée du côté du restaurant comme une extension du restaurant dans cette salle pour autant qu'il y ait des personnes qui y mangent et qu'il y ait un nombre suffisant de menus qui soient commandés. Dans ce cas présent, si c'est une assemblée qui décide de se rassembler et manger en même temps, la location ne sera pas facturée bien évidemment.

Ça, c'est encore des tarifs qu'on doit encore décider/discuter en Municipalité. Mais a priori on se dirige vers ce type de facturation.

Voilà, j'espère avoir répondu à votre question. Merci.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je remercie Mme la Municipale de ses explications.

Mais si j'ai bien compris, à un certain moment, c'est le restaurateur qui encaisse la location et pas le Service de la culture ? Non ? D'accord...

Mais quand même il y a un problème d'équipement de cette salle. Elle rend service à beaucoup de sociétés locales et à d'autres. Maintenant, je vois ces outils qu'on a dans les salles - dans n'importe quelle salle de commission de cet Hôtel de Ville par exemple - même la plus petite, on a un écran de projection. C'est ce qui avait été promis à ce moment-là pour une amélioration des conditions de cette salle. Je crois qu'on peut faire ça...

Et puis, en général, quand vous louez une salle dans un hôtel de la place, quand vous arrivez les chaises et tables sont mises en place. Ici, ce n'est pas le cas, parce que le Service culturel, je suppose, la sert pour d'autres utilisations ou les concierges qui y font leur travail. Là, je pense qu'il y a aussi une question de qualité de la réception qui doit être revue, pas seulement le prix, mais également les conditions dans lesquelles on peut siéger.

Je vous remercie déjà des améliorations qui seront apportées.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je remercie Mme la Municipale d'avoir donné des explications sur la possible gratuité à nouveau de la salle ou des deux salles de la Grange en-haut, à la condition qu'il soit consommé et mangé. Je remarque simplement que c'était exactement cette situation qui prévalait avant la réfection du théâtre Benno Besson. Les sociétés, qu'elles soient locales ou pas, pourvu qu'elles « jouent le jeu » avec le tenancier et qu'elles consomment et qu'elles boivent des boissons avant, après ou pendant leur séance, avaient effectivement la gratuité de la salle.

Donc je remercie notre Municipale d'envisager de revenir à cette situation qui me paraît la bonne situation pour le bien de toutes les sociétés locales à Yverdon. Merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte au point 15 Service de la culture.

Poursuite de la lecture des titres de chapitres et paragraphes

Je vous invite maintenant, Mmes et MM. les Conseillers, à passer à la page 10 du budget. Comme indiqué précédemment, je ne vous lirai que les totaux du tableau comparatif, les charges et revenus par dicastère ayant été lus pendant la première lecture.

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Budget 2018	
	charges	revenus
Administration générale	10'247'180	1'981'930
Finances et sports	30'531'530	121'462'990
Urbanisme et bâtiments	24'955'360	8'554'525
Travaux et environnement	24'883'500	11'149'150
Jeunesse et cohésion sociale	41'508'610	7'085'200
Police	44'320'930	23'956'950
Culture	10'550'245	2'407'440
Service des énergies	56'966'190	65'136'020
Totaux	243'963'545	241'734'205
Excédent de charges	-2'229'340	

Autofinancement

	Budget 2018
Résultat de l'exercice	-2'229'340
Amortissements	19'100'620
Attributions aux fonds	4'063'600
Prélèvements aux fonds	-4'139'000
Autofinancement	16'795'880

J'ouvre maintenant la discussion sur l'article 1.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Nous saluons le travail mené pour contenir l'augmentation du budget, toutefois pour le groupe UDC cela n'est pas suffisant et c'est pour cette raison que nous n'adhérons pas complètement

aux pistes qui sont proposées par notre exécutif.

Comme vous le savez, la dette va encore augmenter ces prochaines années, de nombreux et importants préavis seront présentés prochainement, on peut citer :

- Stade Municipal : CHF 5.2 millions
- Parking mutualisé : CHF 7.7 millions
- Salle de gym Pestalozzi : CHF 5 millions
- Places d'armes : CHF 14.1 millions
- Front Gare : CHF 10 millions.

Ces investissements ainsi que ceux votés dernièrement (collège des Rives, route de contournement, fibre optique, STEP) vont peser lourd pour notre Commune.

Il est donc maintenant nécessaire pour notre groupe de ne plus songer seulement à contenir notre budget mais à le réduire.

Il est primordial que notre Commune réduise la voilure dans certains domaines pour pouvoir continuer d'assurer des comptes équilibrés dans le futur et c'est pourquoi cela suppose d'examiner chaque franc dépensé, de décider de ne pas reconduire les postes des personnes qui partent en retraite, passe aussi par une modification du statut des employés communaux, en proposant des contrats de droit privé.

Notre groupe a déjà proposé un état des lieux de notre parc immobilier, car nous pensons que nous devons saisir l'opportunité de réaliser certains de ces actifs.

Il est également important de promouvoir notre patrimoine, à ce sujet nous pensons à la salle de la Marive et à nos colonies dont les recettes pourraient très certainement être améliorées, en étudiant des pistes supplémentaires pour leur promotion.

La charge fiscale augmente constamment sur les citoyens yverdonnois et la classe moyenne en est la première victime.

La prospérité de notre Commune dépend de la venue de « bons contribuables », il est donc primordial de mener une politique proactive en la matière. Le constat de ces dernières années est préoccupant puisque les rentrées fiscales augmentent moins vite que l'arrivée de nouveaux habitants.

Nous ne partageons pas la vision de la majorité PLR - PS - Verts qui veut percevoir de nouveaux revenus sur les citoyens yverdonnois.

Le groupe UDC s'opposera dans l'année à venir, à toute hausse d'impôts ou à toutes nouvelles taxes :

- Nous refuserons une taxe forfaitaire sur les déchets qui ne soit pas intégralement restituée aux citoyens.
- Nous condamnons la nouvelle politique du stationnement qui entrera en vigueur en 2018.
- Nous nous opposons à l'utilisation abusive de radar contre les automobilistes.
- Nous refuserons toute nouvelle taxe visant à financer les infrastructures.

Toutefois, nous soutenons :

- La Municipalité dans sa volonté de promouvoir le sport en développant ce dicastère.
- Les efforts de notre exécutif pour faire d'Yverdon-les-Bains une place moderne et forte économiquement.

Nous nous battons pour prendre les mesures nécessaires pour dynamiser notre centre-ville et favoriser l'économie locale, en faisant des propositions concrètes comme nous l'avons fait en présentant l'idée d'un marché nocturne.

Notre groupe travaillera désormais sur trois axes :

- Réduction des dépenses budgétaires. Nous demandons à notre exécutif d'étudier chaque piste d'économie possible.
- Examen attentif de tous les nouveaux préavis. Y-a-t-il une obligation de réalisation, est-ce une nécessité ou est-ce superflu ? Quelles en seront les incidences financières pour la Commune ?
- Opposition à toute nouvelle taxe ou impôt.

Nous nous engageons :

- Pour des impôts et taxes modérés.
- Pour que la Commune ne dépense pas plus que ce qu'elle encaisse et que les dépenses soient ainsi fixées en fonction des recettes et non inversement.
- Pour que l'administration ne croisse pas plus rapidement que l'économie.

Le groupe UDC remercie la Municipalité et le Service des finances pour son travail et espère que l'exécutif aura entendu notre position et en prendra acte.

Après discussion, la majorité du groupe UDC a décidé de s'abstenir sur ce préavis.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

D'importants investissements nous attendent à Yverdon et les années à venir seront difficiles : il faut donc toutes et tous que nous nous serrions la ceinture. Enfin, certains un petit plus que d'autres ! Et pour éviter le pire, prions le ciel pour qu'il soit généreux et fasse tomber sur nous pour Noël 2018 une manne salutaire !

Tel pourrait être en résumé l'argument qui sous-tend le budget qui nous est soumis ce soir.

Rue du Midi, route de contournement, stade, parking de la Place d'Armes, et j'en passe, les investissements augmentent et la dette avec. Cette dernière prend résolument l'ascenseur et passe de quelques 155 millions en 2017 à 220 millions en 2018. Quant au taux d'autofinancement : il n'a jamais été aussi bas. Il était de 190% en 2013 ; il sera de 20% en 2018 ! Cela signifie que nous devons augmenter notre recours à l'emprunt pour financer les énormes investissements prévus par la Municipalité.

Une telle situation est inquiétante et la Municipalité le sait. Raison pour laquelle elle nous présente un budget d'austérité invitant les différents services à limiter au maximum leurs dépenses. Enfin, certains services plus que d'autres. Difficile en effet de comprendre le choix d'augmenter drastiquement, quelques centaines de milliers de francs, certains postes qui ont déjà été augmentés récemment et qui sont déjà bien fournis, alors que parallèlement, on fait des économies de bouts de chandelles dans des budgets aussi modiques que serrés et vitaux pour la collectivité et la vie associative. En deux ans, le budget qui est alloué aux aides, aux dons et aux subventions diverses a été diminué de plus d'un tiers ! C'est ainsi, toute une série de petites associations qui potentiellement se verront demain privées des quelques CHF 500, CHF 1'000, CHF 2'000 de dons qui leur permettaient de vivre.

La situation est inquiétante et la Municipalité le sait. Enfin, le sait-elle vraiment ? Voilà plusieurs années que ce Conseil réclame une réflexion sur l'explosion des charges liées à la Police du Nord Vaudois : + 2 EPT au budget 2015, + 5 en 2016, + 2 en 2017, + 4 en 2018, avec à chaque

fois en sus des coûts liés à la formation et à l'équipement des nouveaux aspirants. À cela s'ajoute les revendications parfaitement fondées et légitimes de nos policiers en termes de rémunération salariale notamment. Or, lorsque ce Conseil demande à la Municipalité, par la voix de sa Commission de gestion tout d'abord, puis par des demandes d'information complémentaire, une réflexion sur les coûts de la police régionale pour la Ville d'Yverdon, la Municipalité lambine, tourne autour du pot, nous dit que « les coûts sont connus et maîtrisés » et qu'elle n'a rien à ajouter à cela.

La situation est inquiétante. Mais la Municipalité a-t-elle pris conscience de la mesure du problème ? Quand les investissements augmentent, il convient en toute logique non seulement de chercher, mais surtout d'assurer de nouveaux revenus. Or, sur ce point, la principale proposition qui est faite par la Municipalité nous pose un certain nombre de questions.

Non pas sur le fond. Les Verts soutiennent et continueront de soutenir avec les compensations sociales nécessaires l'introduction de la taxe forfaitaire sur les déchets. Non, ce qui nous inquiète ou ce qui nous interpelle, disons, c'est de voir avec quelle assurance la Municipalité annonce, dans le budget 2018, les quelques deux millions de revenus supplémentaires liés à l'introduction de la taxe forfaitaire sur les déchets. En effet, l'expérience montre que l'introduction d'une telle taxe prend généralement plus d'une année. En d'autres termes, l'agenda qui nous a été présenté tout à l'heure nous semble vraiment très ambitieux et semble faire fi des lenteurs de l'administration cantonale. Nous espérons, nous prions avec la Municipalité pour que ces deux millions ne restent pas un doux rêve et que la manne miraculeuse tombe du ciel avant la fin 2018.

En conclusion, le groupe des Verts estime que ce budget manque d'équilibre, de transparence, qu'il est basé sur des prévisions budgétaires assez peu réalistes. Les investissements pléthoriques envisagés, la pertinence du choix des investissements nous paraissent disproportionnés par rapport aux rentrées fiscales espérées. Si une partie de ces investissements sont nécessaires pour répondre aux besoins de la population, nous craignons que la Municipalité ne confonde trop souvent ambition et mégalomanie.

Toutefois, nous voterons ce budget car c'est un instrument indispensable pour gouverner sereinement l'année prochaine, mais resterons extrêmement attentifs et critiques face aux nouveaux investissements à venir, car ils se feront sans nul doute au détriment du ménage courant et par là même au détriment des nombreuses activités associatives et locales de tous les jours qui font toute la richesse de notre Ville.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Je n'interviens pas sur le fond du budget parce qu'on sait que c'est un savant équilibre et puis que tout amendement proposé est toujours un exercice périlleux. Mais par contre, je ne peux pas laisser passer la grossière analyse présentée par l'UDC sans y répondre puisque je pense que la caricature qui a été présentée par le groupe UDC mérite en tout cas une réaction de notre part.

Tout d'abord, laisser croire que les dépenses qui sont soumises à ce Conseil, qui sont examinées par lui, le sont avec légèreté, ça, je ne peux pas entendre ce qui a été dit.

Par ailleurs, laisser penser aussi que les groupes politiques, Verts, Roses, PLR, s'entendent pour admettre que pour garantir l'équilibre il convient d'augmenter les taxes et les impôts, je pense que c'est de nouveau une grosse caricature et j'entends ne pas laisser passer ceci sans réagir.

L'explication qui a été donnée, ou la tentative d'explication qui a été donnée par le groupe UDC, on la comprend, et en regardant juste les chiffres qui sont sous nos yeux ici, où on voit qu'on a un excédent de charges de CHF 2'200'000, Mme la Conseillère BRIAND a expliqué qu'elle entendait, alors ça, on la rejoint parfaitement, que CHF 2'200'000 récupérés par la taxe bénéficient aux Yverdonnois et soient finalement réinjectés sous la forme d'un soutien à la

population, on l'entend bien, mais on voit très bien que si on soustrait CHF 2'200'000, moins les CHF 565'000 prévus pour un réinvestissement, et bien on augmentera la dette.

Donc on comprend bien, en étant un tout petit peu sérieux, que les pistes annoncées par l'UDC ne sont tout simplement pas réalistes.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Deux mots de la part du groupe PLR et Centre Droite, j'ai bien entendu les interventions des groupes UDC et Verts, et finalement l'un dans l'autre démontrent que la Municipalité a précisément trouvé le point d'équilibre qu'il fallait pour ce budget 2018.

Contenir l'augmentation des dépenses, trouver de nouvelles sources de revenus, mais investir, alors certains d'entre vous, et bien nous sommes aussi préoccupés par cette question d'augmentation d'endettement, mais c'est précisément le moment ou jamais d'investir. L'emprunt ne coûte presque rien actuellement au niveau des taux d'intérêts. Et si nous ne le faisons pas aujourd'hui, alors Dieu sait quand est-ce qu'on pourra le faire ?

Voilà, sur ce, le groupe PLR et Centre Droite vous invite évidemment à accepter ce budget tel que présenté par la Municipalité.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte à l'article 1.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le PR17.25PR est accepté à une évidente majorité.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de La Commission des finances et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2018

	Mouvement financier	Imputations internes	Totaux
Charges	217'529'850	26'433'695	243'963'545
Revenus	215'300'510	26'433'695	241'734'205
Excédent de charges	2'229'340		2'229'340

Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de

l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de fr. 50'000.-.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à fr. 10'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries de crédits complémentaires, l'une en juin, l'autre en décembre.

7. PRÉAVIS
N° PR17.21PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 360'000.- POUR LA CRÉATION D'UN TROTTOIR MIXTE ET POUR LA RÉFECTION DU TRONÇON SOMMITAL DU CHEMIN DE CALAMIN AINSI QUE L'ADOPTION DU PROJET EN APPLICATION DE LA LOI DU 10 DÉCEMBRE 1991 SUR LES ROUTES (LRou) ET DE LA LOI SUR L'EXPROPRIATION DU 25 NOVEMBRE 1974.

RAPPORTEUR : M. JEAN-DAVID CHAPUIS

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Rosamonde GUIGNARD, Emilienne WAGNIÈRE, Jean-David CHAPUIS, Didier FORESTIER, Martin LOOS, Olivier MAIBACH et Laurent VUITHIER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR17.21PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le projet est adopté en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou) et à la loi sur l'expropriation du 25 novembre 1974. La

Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réaménagement du chemin de Calamin, en collaboration avec la commune de Pomy.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 360'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 60.161200.17 « Réfection du chemin de Calamin » et amortie en 20 ans.

8. PRÉAVIS
N° PR17.23PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 500'000.- POUR DIVERS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENTS AU COMPLEXE DE LA MARIVE.

RAPPORTEUR : M. ROGER GYGAX

Composition de la commission

MM. les Conseillers Stéphane BALET, Daniel COCHAND, Robin DELISLE, Didier FORESTIER, David GRANDJEAN, Roger GYGAX et Ervin SHEU.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Roger GYGAX donne une lecture partielle du rapport :

La Commission a siégé le 16 novembre 2017.

La Marive a été construite en 1993.

Aujourd'hui, soit après 24 ans de services soutenus, quelques travaux de réfection doivent être entrepris en certains endroits. Ainsi, le terrain multisports extérieur, dont la surface est devenue lisse, craquelée et fissurée, a manifestement fait son temps et même un peu plus. L'opération de réfection consiste non seulement à enlever la couche ancienne et d'en poser une nouvelle, mais d'ajouter une couche de quatre centimètres d'élastomère synthétique afin que dite surface soit conforme aux nouvelles normes en vigueur dans ce domaine. Budget CHF 335'000 pour cet élément-là.

La fosse de gymnastique et les éléments complémentaires seront mis aux normes actuelles. Coût de l'opération : CHF 90'000.

La couverture de la toiture de la Marive a bien résisté au temps et aux intempéries, mais elle présente quand même quelques perforations dues à la rouille, dite blanche d'où le montant de CHF 65'000.- prévus.

L'ensemble des coûts de ces rénovations devisé à CHF 500'000 a été inscrit au plan des investissements 2017.

M. Roger GYGAX donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*
Vote

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Le PR17.23PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux d'assainissements nécessaires au complexe de la Marive ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 500'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.332600.17 « Travaux d'assainissements divers au complexe de la Marive » et amortie en 10 ans au maximum.

**9. PRÉAVIS
N° PR17.24PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 380'000.- POUR LES ASSAINISSEMENTS DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES COLLÈGES DE MONTAGNY ET DE FONTENAY.

RAPPORTEUR : M. JEAN-CLAUDE DYENS

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Joëlle BETTEX, Rosamonde GUIGNARD, Jean-Claude DYENS, Daniel BURDET, Christian GIROUD, Ruben RAMCHURN et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Jean-Claude DYENS souligne le vœu de la commission :

À l'avenir, la commission souhaiterait que lors des prochains assainissements de bâtiments communaux, il soit fait une étude comparative sur les différents modes de chauffage, ceci afin de comparer la concentration des polluants dans l'air ambiant. De plus, pour le cas présent, s'il devait s'avérer que pour le même investissement il y aurait un meilleur rendement énergétique et financier en remplaçant l'installation solaire thermique par une installation photovoltaïque, ce dernier choix soit appliqué de préférence.

Il serait également intéressant que le Service des énergies essaie de mesurer et de tenir compte dans les projets de chauffage, des émissions furtives de méthane soit le CH4 imbrûlé.

M. Jean-Claude DYENS donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur
l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Je me permets de prendre la parole concernant le vœu de la commission puisqu'il concerne, en tout cas en partie, le travail du Service des énergies, pour y répondre de la manière suivante :

Premièrement, de manière générale, le Service des énergies s'occupe de la politique de chauffage des bâtiments non seulement communaux, mais d'une politique générale dans une planification énergétique. En l'occurrence, à cet endroit-là de la Ville, nous n'avons pas de projet à moyen ou à court terme, par exemple de chauffage à distance. Ce qui veut dire qu'on est effectivement dans un système de chauffage local et qu'on compare alors effectivement les différents modes de chauffage à cet endroit-là.

Le gaz nous semblait opportun par rapport à des chaudières par exemple à bois. Le bois produit beaucoup de particules fines. Dans une Ville comme Yverdon, ce n'est pas forcément évident à mettre en place. À terme, c'est probablement une localisation qui est intéressante pour les pompes à chaleur. Mais ça, c'est dans le cas d'une planification directrice générale qui reste encore à finaliser et à mettre en place. Et en tout cas, si nous avons eu un projet de chauffage à distance réalisable dans un délai relativement à court ou moyen terme, nous aurions certainement proposé une solution de ce type.

Et puis, vous demandez effectivement qu'on se renseigne sur les rendements énergétiques des différents types de centrales photovoltaïques. Pour l'instant, le photovoltaïque thermique est d'une meilleure efficacité que le photovoltaïque électrique, on va dire, d'une certaine manière. Et de ce point de vue-là, nous n'avons donc pas réagi là-dessus, mais c'est évident que le jour où on a des rendements qui deviennent meilleurs en photovoltaïque qu'en solaire thermique, pour reprendre les vrais termes, nous agirions autrement.

J'espère avoir ainsi répondu à vos vœux.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, j'aurais quand même voulu, je trouve que ce serait intéressant qu'on se penche quand même sur la question de gaz sur les émissions furtives de méthanes, de CH₄, donc qui partent, qui ont tendance souvent à ne pas être mesurées sur les chaudières à gaz, et dans le but de réduction du NO_x, on a tendance à favoriser les imbrûlés de gaz et le méthane est d'ailleurs un effet de serre qui est 24 fois celui du CO₂, c'est généralement non négligeable.

Et je me demande si effectivement le Service des énergies à l'avenir pense essayer de faire des mesures de ce paramètre parce qu'il serait vraiment important dans le cadre des réductions des émissions de le prendre en compte dans le calcul. Merci.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Oui, nous prenons avec grand sérieux cette recommandation et nous allons étudier cela de très près.

Merci, M. le Conseiller.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

	La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR17.24PR est accepté à l'unanimité.
	Le Président remercie la commission pour son travail.
Décision du Conseil	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux nécessaires pour les assainissements des installations de chauffage des collèges de Montagny et de Fontenay ;</p> <p><u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement de CHF 380'000.- lui est accordé à cet effet ;</p> <p><u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale imputée au compte n° 30.335800.17 « Assainissements des installations de chauffage aux Collèges de Montagny et de Fontenay » et amortie en 10 ans.</p> <hr style="width: 20%; margin: 20px auto;"/>
10. PRÉAVIS <u>N° PR17.28PR</u>	<p>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 800'000.- POUR L'INSTALLATION ET LE REMPLACEMENT DES COMPTEURS, LES MODIFICATIONS ET PETITES EXTENSIONS DES RÉSEAUX PRÉVISIONNELS POUR L'ANNÉE 2018. RAPPORTEUR : M. THIERRY PIDOUX</p>
<i>Composition de la commission</i>	Mmes et MM. les Conseillers Véronique CZAKA, Marceline MILLIOUD, Marisa PARDO, Nicola DI MARCO, Didier FORESTIER, Thierry PIDOUX et Bart WIND.
	Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Thierry PIDOUX ne donne lecture que des conclusions du rapport.
	<u>M. le Président Pascal GAFNER :</u>
<i>Discussion sur article 1</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR17.28PR est accepté à l'unanimité.
	Le Président remercie la commission pour son travail.
Décision du Conseil	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et</p>

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de CHF 800'000.- est accordé à la Municipalité pour le remplacement de compteurs et la réalisation de diverses petites extensions sur les réseaux d'eau, de gaz d'électricité et de fibre optique.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 80.405500.18 « Compteurs et petites extensions 2018 ». Elle sera amortie sur 15 ans au plus pour les compteurs, sur 20 ans au plus pour la partie électrique et fibre optique et sur 30 ans au plus pour la partie eau et gaz.

**11. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

11.1

Une Question de M. le Conseiller Ervin SHEU (Atribus des transports publics de la Ville)

Suite à la discussion qu'on a eue la semaine passée sur la mobilité douce et dans le cadre aussi du budget qu'on vient de voter, j'ai une série de questions concernant les atribus des transports publics de la Ville :

- Actuellement, les fréquences de passage des bus laissent les usagers de ces transports publics attendre entre 15 et 30 minutes sous le soleil, le vent, la pluie ou la neige. Et j'aimerais bien savoir si le nombre des atribus, dont ils en auraient besoin pour se protéger de ces éléments de la nature, est connu de la Municipalité ? Et aussi quel est le nombre et le pourcentage exact des arrêts non équipés, s'il vous plaît ?
- Avec la sortie prochaine du plan de la circulation et aussi l'obtention souhaitée du contrat de prestations avec Travys, quand est-ce que la Municipalité pense pouvoir combler ces lacunes d'équipements au niveau du service public des transports communs ? En souhaitant ou en rêvant de recevoir un préavis municipal sur l'équipement au moins des arrêts stratégiques.

On vient de voter sur le budget 2018 et on aura prochainement aussi les comptes 2017, la prochaine question c'est :

- Quel était le montant exact en CHF utilisé en 2017 pour ces atribus existants de la Ville et combien serait prévu dans le budget 2018 ? J'avais beau chercher la ligne, je n'ai pas vu un montant conséquent pour cela.
- Combien d'atribus cela représenterait en nombre d'arrêts au niveau de la rénovation ou quel serait aussi le nombre des atribus nouveaux qui serait prévu au niveau du plan des investissements ?

Et pour finir :

- Dans l'optique des arrêts principaux qui desservent les institutions de services publics tels que crèches, comme exemple l'Arche de Noé, les écoles comme Léon Michaud ou des foyers comme la Fondation Saint-George, est-ce que la Municipalité ne pourrait pas faire un effort particulier et trouver les montants nécessaires pour leurs équipements ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

M. le Conseiller, merci de m'avoir transmis vos questions vu qu'elles étaient quand même nombreuses et qu'il fallait faire quelques recherches au niveau des chiffres notamment.

L'analyse de l'état d'équipement des arrêts de bus est en cours que ce soit aussi bien les abris,

les bancs, les poubelles, la hauteur du quai, l'espace de manœuvre, enfin le complet. Les résultats seront analysés au printemps 2018. Un rapport sera rédigé à l'attention de la Municipalité puis du Conseil communal en deuxième partie d'année 2018.

A l'heure actuelle, la Ville d'Yverdon compte 96 quais de bus (TRAVYS et CarPostal confondus). 20 d'entre eux sont équipés d'un abri. Soit près de 21%.

Si un arrêt est impacté par le réaménagement d'un secteur défini par le plan directeur des circulations, le projet tiendra compte d'une amélioration potentielle de l'équipement. Le contrat TRAVYS est lié aux prestations et non à l'équipement des arrêts de bus. L'équipement des arrêts de bus est du ressort de la Ville est fait l'objet d'une analyse et est un projet indépendant.

À l'heure actuelle, il n'y a pas de budget à disposition pour intervenir sur les arrêts de bus. Pour rappel le Conseil communal a déjà octroyé un montant de CHF 1'490'000 en 2010 pour l'adaptation du réseau TRAVYS et la mise à jour de l'équipement des arrêts, création de quais, les poubelles, les abris, enfin le plus possible.

Il existe une ligne au plan des investissements pour 2018-2019 CHF 800'000 et raison pour laquelle nous allons proposer un rapport au Conseil communal en deuxième partie de 2018. Toutefois ce montant inscrit au plan des investissements est destiné à la mise à jour des arrêts selon la LHand (Loi pour l'égalité entre les valides et les personnes avec handicap). Celle-ci exige en effet que les collectivités publiques rendent les réseaux de transports en commun accessibles à tous les individus (personnes en chaise roulante, malvoyants, etc.). De nombreux arrêts (arrêts de la boucle Floreyres-Bellevue, Curtil-Maillet, etc.) devront subir des travaux de génie civil conséquents pour être conformes. Dès lors le solde à disposition pour la réalisation d'abris sera certainement faible avec ce montant inscrit au plan des investissements.

En 2017, un arrêt de bus a été équipé d'un abri (Bellevue). Le budget nécessaire à la réalisation de l'ensemble de l'arrêt provenait d'une entente avec la Fondation Saphir lors de la mise à l'enquête. La Ville n'a pas de budget à l'heure actuelle pour d'autres abris.

Nous ne pouvons pas encore dire combien d'abris seront installés. Des choix seront faits en fonction de plusieurs paramètres (fréquentation, proximité, gabarit à disposition). Ces éléments figureront dans le préavis prévu en deuxième partie d'année. Pour l'heure, il n'y a pas de « taux annuel de renouvellement ».

J'espère ainsi avoir répondu à vos attentes.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Je vous remercie pour les réponses, Mme la Municipale.

J'espère quand même que lors du préavis prochain, les arrêts stratégiques qui desservent encore une fois les institutions publiques soient prioritaires et qu'on puisse trouver les moyens nécessaires pour pouvoir les équiper.

Merci encore.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte au point 11 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je demande à la Municipalité si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

Vœux du Président**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Non, M. le Président.

M. le Président Pascal GAFNER :

Je vous remercie. Il est donc temps pour moi de vous adresser les vœux.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, il est temps pour moi, comme le veut la tradition, de vous adresser mes meilleurs vœux pour la nouvelle année et de les assortir de quelques considérations sur l'année qui vient de s'écouler.

2017 aura été :

Une année au cœur du trafic !

Et bien oui, j'ai eu la chance de pouvoir m'essayer à la conduite d'un bus lors de la journée découverte de TRAVYS. Ce fut une expérience qui a changé ma perspective sur le métier de chauffeur, tant sur le plan de sa difficulté que sur celui du stress qu'elle implique. Ce fut également l'occasion de percevoir la mobilité sous un autre angle et de se rendre mieux compte de la vulnérabilité des piétons et des cyclistes.

Heureusement, et cela rassurera notre Conseil, hormis le moniteur d'auto-école, le bus était vide et la route sécurisée.

Sous une autre casquette, il m'a été donné de participer à la nouvelle édition du Triathlon, une édition record qui aura vu se dégager de belles performances vaudoises mettant en valeur nos athlètes régionaux. Comme quoi, au vu des efforts qu'ils ont fournis, on se rend également compte que se déplacer en vélo, à pied ou même à la nage, n'est pas un moyen de mobilité aussi douce qu'on voudrait nous le faire croire.

Une année où l'harmonie était à l'honneur !

Yverdon a célébré la vingtième édition des Schubertiades dont le succès a largement dépassé les frontières de la Commune, avec plus de 1'500 musiciens et choristes qui ont fait vibrer la Ville et son Château et résonner la Plaine de leur talent. 13'000 spectateurs provenant de tout horizon enchantés des harmonies de notre belle Ville.

L'occasion a également été donnée à une rafraîchissante seconde édition du Festymalt qui a fait perdre son latin à tout un chacun au bénéfice du patois mis à l'honneur pour la fête romande et internationale des patoisants dont les mélodies ont flatté les « zoroyes » du public ravi de découvrir cet art lyrique ce même week-end.

Après toutes ces émotions, place à la dégustation autour d'une bonne raisinée concoctée par Lè Patais de Gressy, un moment de convivialité et de partage avant de célébrer au numéro 3 du Quai de la Thièle la mémoire de Madame Johanna Spyri connue pour son ouvrage d'Heidi.

Une année pour notre jeunesse !

L'arrivée de l'automne a ainsi vu la pose de la première pierre du collège des Rives qui accueillera plus de 700 élèves ainsi qu'une nouvelle salle de gymnastique triple qui fera le bonheur de nos associations yverdonnoises. Ajoutons à cela l'inauguration d'un nouvel étage au collège de la Vilette, qui a entamé la rentrée scolaire avec quatre salles supplémentaires. En outre, j'ai été particulièrement honoré de participer à la cérémonie des jeunes citoyens, afin de leur présenter notre Conseil communal qui, à mon grand étonnement, les a passionné.

Une année pour l'innovation !

L'année qui se termine aura aussi permis au Nord Vaudois de s'illustrer bien au-delà de ses frontières. En effet, Incyte, Sylvac et Kindercity viendront s'implanter prochainement à Y-Parc et donneront aux enfants de la Cité une note éducative moderne qui n'est pas sans rappeler la vocation initiée par Pestalozzi. De même la récente conférence Black Alps a valu à Yverdon le statut de capitale suisse de la cybersécurité, en osmose avec plusieurs entreprises phares déjà

implantées au sein d'Y-Parc et actives dans ces domaines.

Autant d'événements marquants qui, à notre échelle régionale ou au niveau international, illustrent le rayonnement de notre Ville en tant que véritable capitale d'une région dynamique, bien loin de l'image de « banlieue cantonale » qu'on lui a trop souvent collée.

Pour conclure, j'aimerais souhaiter à ce Conseil de continuer à construire le développement de la Cité avec des débats qui soient animés, passionnés tout en restant cordiaux. Mieux vaut de saines et franches oppositions, abordées avec le cœur vif mais l'esprit calme, plutôt qu'un vernis de concordance sous lequel bouillonnent les ressentiments et les rancœurs.

Que les fêtes qui s'annoncent soient pour vous l'occasion de passer du temps avec vos familles et amis. Puissent les moments de joie que vous partagerez avec eux couronner l'année qui s'achève, et vous permettre de vous ressourcer afin que nous retrouvions tous ici en pleine forme en 2018.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et encore tous mes vœux pour 2018.

Je vous remercie.

Applaudissements

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Vœux du Syndic

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'ai entendu ce soir des craintes, mais j'ai aussi entendu des espoirs des différents partis politiques, formulés d'une façon différente certes, mais on peut peut-être traduire ceci, enfin je veux le traduire comme ça.

J'aimerais dire ceci, la Ville d'Yverdon a de l'ambition et elle a le droit d'avoir de l'ambition. La Municipalité d'Yverdon-les-Bains a de l'ambition pour sa Ville dans la même lignée. Et j'ose espérer que vous avez la même ambition pour notre Ville. Et je pense qu'ensemble on va pouvoir faire, on va pouvoir développer des projets aussi ambitieux que ceux que vous connaissez et que nous avons portés, tirés jusqu'à maintenant.

C'est des défis extraordinaires ! Alors certes, on va pouvoir remodeler peut-être la Ville dans un sens, peut-être dans un autre, on ne sait pas trop parce qu'il y a des procédures, parce qu'il y a des dispositions peut-être qui vont faire en sorte que ça ne va pas aller aussi bien, aussi vite que ce que l'on pense. Mais je crois que ce qui peut tirer une société, ce qui peut tirer des gens, des politiques comme nous, c'est de travailler pour le bien de la collectivité et de travailler dans les espoirs que les gens ont mis en nous quand ils nous ont élus. Et dans cet espoir-là je crois que nous avons vraiment beaucoup de choses à pouvoir faire. Et ça peut se faire très bien malgré une dette qui, c'est vrai, augmente.

Alors nous sommes dans une situation actuellement où les emprunts sont relativement faciles encore dirais-je. En tout cas les taux sont agréables, on peut emprunter à 15 ans mais en dessous de 1%. Nous avons même fait des renouvellements d'emprunt à taux négatif qui était la première fois pour une Ville. Alors certes on ne va pas pouvoir, disons, recevoir de l'argent et que les gens nous paient pour ça régulièrement, mais enfin on l'a quand même fait cette année. Et donc je crois qu'il y a une maîtrise de la dette qui est tout à fait juste, qui est forte et qui est faite par les gens compétents, et je parle là du Service des finances notamment.

Nous sommes dans le cadre du plafond d'endettement et ce plafond est respecté et sera respecté. Je ne crois pas que nous avons pour habitude de nous lancer des projets incohérents, immaîtrisables en tout cas j'espère bien que ce n'est pas comme ça que vous en avez une lecture des projets qu'on vous propose.

C'est pour ça que cette image positive que nous voulons faire, que quelque part on développe, mais peut-être qui est prise en compte, puisqu'effectivement M. le Président du Conseil l'a dit, nous avons des entreprises qui croient maintenant en Yverdon puisqu'elles viennent investir de l'argent, il a cité Incyte, il a cité Sylvac. Lundi, normalement, on peut croiser les doigts, nous allons signer une troisième promesse de vente et d'achat qui va suivre. Et donc nous avons une dynamique positive. Et si les gens viennent chez nous, c'est parce qu'on pense qu'ils croient en nous, ils croient dans ce qu'on projette, ils croient dans la capacité de cette Ville à être dynamique et positive.

Donc dans cet esprit-là, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à cette période de l'année à ne pas croire au Père Noël, mais au potentiel de la Ville d'Yverdon-les-Bains, et je suis sûr qu'ensemble on va pouvoir développer des projets magnifiques l'année prochaine.

Sur ce, je vous invite évidemment à partager le verre de l'amitié et je vous souhaite évidemment à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles de magnifiques fêtes de fin d'année.

Merci à vous.

Applaudissements

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 1^{er} février 2018 à 20 heures.

Il est 22h01, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée, merci.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pascal GAFNER



Président



Anne LEUENBERGER



Secrétaire adjointe